

DATES	FAITS
1806 - 1807	Naissance de l'Emir Abdelkader ¹ dans la région de Mascara. Il appartenait à la tribu des Hachem, et était d'ascendance 'Chorfa'. Il était en outre affilié à la tribu des Kadriya. Sa mère Lalla zhora était une femme instruite et profondément religieuse. Il a fait ses premières études à l'école de son village natal puis à Arzew.
1825	Pèlerinage d'Abdelkader à La Mecque. Il a fait un séjour en Egypte. Après son pèlerinage il se rendit à Damas puis à Baghdad où il se recueillait sur la tombe d'Abdelkader El Djilali fondateur de la confrérie des Kadriya.
1830 – 14 Juin	Débarquement des troupes françaises à Sidi Fredj. Le corps expéditionnaire français se composait de 35.000 hommes.
1830 – 5 Juillet	Convention de capitulation entre Boumont, Général en Chef de l'Armée française et le Dey d'Alger. Contenu du 5 ^{ème} paragraphe : <i>« l'exercice de la religion mahométane restera libre. La liberté des habitants de toutes les classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte. Les femmes seront respectées. Le Général en chef en prend l'engagement sur l'honneur ».</i>
1830 – 23 Juillet	La tentative de l'Armée française d'occuper Blida se heurte à une vive résistance : elle est mise en échec.
1830 – 8 Septembre	Arrêté du Général Clauzel réunissant au domaine les propriétés du Dey, des Beys et des Turcs déportés ainsi que celles de La Mecque et de Médine. Cette mesure a entraîné la protestation des muphtis et des oulémas ; car elle supprimait les ressources du culte et de la charité musulmane.
1830 – Novembre	Expédition sur Médéa qui se heurte à une très grande résistance. Dès le 7 décembre, 5.000 hommes sont envoyés en renfort pour occuper la ville.
1830 – 7 Décembre	Arrêté du Général Clauzel portant attribution à l'Etat, des revenus de tous les établissements affectés à la Mecque, à Médine et aux mosquées. Ces mesures ont entraîné de nombreuses protestations. Des raisons de sécurité sont intervenues pour justifier cette mesure. Les autorités françaises estimèrent : <i>« imprudent de laisser des biens considérables, à des corporations religieuses puissantes qui pouvaient alimenter les révoltes sous prétexte de répandre l'aumône ».</i>
1830 – 7 Décembre	Arrêté du Général Clauzel portant création d'une chambre de commerce à Alger.
1830	Oran a été totalement vidée de sa population qui avait fui l'arrivée des français ; ils ne sont restés que 250 « indigènes » (In : A. Berque – La bourgeoisie algérienne...).
1831 – 4 Janvier	Oran est occupée par les troupes françaises. Le dernier Bey d'Oran Hassan s'embarque pour l'Orient.
1831 – Février	Nomination d'un nouveau Général en chef en Algérie : Berthezène.
1831 – 10	Ordonnance portant création d'un corps de la légion étrangère.

¹ Sur socialgerie : * « ABD EL KADER - BUGEAUD – ALGÉRIE » - Karl Marx - Friedrich Engels, 1858

<http://www.socialgerie.net/spip.php?article292>

* « ABDELKADER ET L'INDÉPENDANCE ALGÉRIENNE » (pdf. – 15.7 Mo) - par Kateb Yacine - Conférence prononcée le 24 Mai 1947 à la Salle des Sociétés Savantes à Paris - rééditions : éditions algériennes EN-NAHDHA -

http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/1947_Abdelkader_et_1_indep_3.pdf

Mars	
1832	Débaptisation de la mosquée d'El-Ketchéoua pour en faire la cathédrale d'Alger
1832	Hadj Ahmed Bey de Constantine entre en lutte contre les Français. Annaba est occupée par les troupes colonialistes.
1832 – 6 Avril	Massacre de la tribu d'El-Oufia. Le Général de Rovigo en décrit la scène : « <i>un corps de troupe... surprit au point du jour, la tribu endormie sous ses tentes, et égorgea les malheureux El-Oufia, sans qu'un seul cherchât à se défendre. Tout ce qui vivait fut voué à la mort : on ne fit aucune distinction ni d'âge ni de sexe. Au retour de cette honteuse expédition, nos cavaliers portaient des têtes au bout de leur lance... Tout le bétail fut vendu au Consul du Dannemark, le reste du butin, sanglantes dépouilles d'un effroyable carnage, fut exposé au marché de la porte de Bab-Azzoun, on y voyait avec horreur des bracelets de femmes encore attachés à des poignets coupés, et des boucles d'oreilles pendant à des lambeaux de chair</i> »... (Cité par Lacoste, Nouschi, Prenant...).
1832 – 21 Novembre	Abdelkader est proclamé Emir au cours d'un congrès des tribus. Il est aussitôt reconnu par les habitants de Mascara et ceux de Tlemcen. Il se fait aussi reconnaître par les tribus des Beni-Amer, les Gharaba et les Beni-Hachem. Il proclame le Djihad contre l'agression colonialiste.
1833	Béjaia est occupée par les troupes françaises.
1833 – 1^{er} Mars	Arrêté de l'intendant civil qui ordonne à tous les propriétaires de déposer à la direction des domaines leurs titres de propriété. Les terres des propriétaires qui ne produisaient pas de titre devaient être réunies au domaine de l'Etat comme « <i>bien sans maître</i> ».
1833 - 26 Février	Traité entre le Général Desmichels et l'Emir Abdelkader. Contenu de son article 2 : « <i>La religion et les usages musulmans seront respectés et protégés</i> ». ce traité ne reconnaissait à la France en Oranie que l'occupation d'Oran et de Mostaganem.
1834 – 22 Juillet	Ordonnance qui règle l'organisation des possessions françaises en Afrique du Nord. C'est la date de l'annexion. La Régence d'Alger, jusque là soumise à l'occupation, devient possession. La même ordonnance met à la tête une administration qui prend le titre de « <i>Gouvernement Général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique</i> ».
1834 – 10 Août	Arrêté : « <i>Les tribunaux français peuvent être saisis des affaires civiles et commerciales des algériens s'ils le désirent où s'ils sont de religion différente</i> »
1835 – Avril	L'Emir Abdelkader établit son autorité jusqu'aux abords d'Alger.
1835 – 26, 28 Juin	Reprise des hostilités entre les troupes colonialistes et celles de l'Emir Abdelkader. Ce dernier remporte la victoire de la Macta sur les troupes du Général Trézel.
1835 – 11 Novembre	Ordonnance qui institue le monopole de pavillon entre la France et l'Algérie. Cette ordonnance accorde la franchise à leur entrée dans la colonie aux marchandises originaires de la France.
1835 – 6 Décembre	Mascara est prise par les troupes du Général Clauzel. Elle est pillée et démantelée.
1836 – 13 Janvier	L'armée coloniale occupe Tlemcen.
1836 - Avril	Bataille de la Tafna entre les troupes de l'Emir Abdelkader et l'armée coloniale.
1836 – 6	Bataille de la Sikkak entre les troupes de l'Emir Abdelkader et l'armée coloniale.

Juillet	
1836 – 22 Novembre	Les troupes du Général Clauzel échouent devant Constantine.
1837	Grave épidémie de choléra dans le pays.
1837 – 30 Mai	« Traité de la Tafna entre l'Emir Abdelkader et le Général Bugeaud. L'article 5 de ce traité contient les points suivants : « <i>Les Arabes vivants sur le territoire français exerceraient librement leur religion. Ils pourraient y bâtir des mosquées et suivre en tout point leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels</i> ».
1837 – 6,13 Octobre	Les troupes coloniales assiègent et investissent la ville de Constantine. Le 11 octobre le Général Danrémont voulut négocier ; les populations constantinoises lui firent cette réponse : « <i>si les Chrétiens manquent de poudre nous leur en enverrons ; s'ils n'ont pas de biscuits, nous partagerons le notre avec eux, mais tant qu'un de nous sera vivant ils n'entreront pas dans Constantine</i> ». Le 13 la place était prise mais le Général Danrémont commandant ses troupes est tué. La prise de Constantine marque le début de la résistance dirigée par Ahmed Bey qui s'enfuit dans les Aurès.
1838 – 26 mars	Koléa est investie par les troupes coloniales.
1838 – 15 Octobre	Arrêté destituant Hadj Ahmed Bey de Constantine.
1838 – 17 Novembre	L'Emir Abdelkader s'empare de la résidence fortifiée d'Ain Mahdi de la confrérie des Tidjania qui résistait à son autorité.
1839 – 5 Février	Blida est investie par les troupes coloniales.
1839 – 14 Octobre	Décision du ministre de la guerre de donner le nom « <i>Algérie</i> » au territoire qu'on appelait jusqu'à présent « <i>Possessions françaises dans le Nord de l'Afrique</i> » qui avait succédé après la conquête d'Alger à l'expression « <i>Régence</i> » ou « <i>Royaume d'Alger</i> ». Le nom « <i>Algérie</i> » se trouvait dans l'œuvre de Fontenelle en 1686.
1839 – 20 Octobre	Les troupes de l'Emir Abdelkader attaquèrent la Mitidja où commençaient à s'installer les premiers colons.
1839 - Automne	L'œuvre de regroupement territorial de l'Emir Abdelkader est achevée. Les Français sont resserrés dans Oran, Alger et une partie du beylik de Constantine. Abdelkader a assis son autorité sur les 2/3 de l'Algérie du Nord ; de Béjaïa à Tlemcen et d'Ain-Mahdi à Ténès.
1839 – 18 Novembre	Reprise des hostilités entre les troupes de l'Emir Abdelkader et l'armée coloniale.
1839 – 20 Novembre	Anéantissement d'un convoi français par les troupes de l'Emir Adelkader.
1839 – 21 Novembre	Les troupes de l'Emir Abdelkader remportèrent des victoires et obligèrent l'armée coloniale à évacuer la plaine de la Mitidja jusqu'à El-Harrach.
1839	L'Emir Abdelkader fonde la ville de Saida.
1840 – 15 Mars	Cherchell est occupée par l'armée française.
1840 – 27 Mai	Médéa est occupée par l'armée française.

1840 – 8 Juin	Miliana est occupée par l'armée française.
1840 – 29 Décembre	Le Général Bugeaud est nommé Gouverneur Général de l'Algérie.
1841 – 28 Février	Ordonnance qui supprime la juridiction répressive des Cadis. La loi pénale française est appliquée aux algériens. Cette ordonnance est une violation de la Convention de Capitulation du 5 juillet 1830 et des traités du 26 février 1834 et du 30 mai 1837 signés avec l'Emir Abdelkader.
1841 - Mai	Mascara, Boghari, Saida sont occupées par l'armée française.
1841	Déclaration de la tribu des Hachem à laquelle appartenait l'Emir Abdelkader au Général Bugeaud : « <i>Ce continent est le pays des Arabes, vous n'y êtes que des hôtes passagers. Y resteriez-vous trois cents ans comme les Turcs, il faudra que vous en sortiez...</i> » ('in : Lacoste...').
1842 – 1^{er} Février	Tlemcen est occupée par l'armée française.
1842 – 26 Septembre	Ordonnance qui prévoit la nomination des Cadis avec l'approbation du ministre de la guerre. La Convention du 5 juillet 1830 et les traités signés avec l'Emir Abdelkader sont de nouveau violés. L'article 5 du Traité de la Tafna garantissait aux Algériens « <i>la pratique de leur discipline religieuse sous l'autorité de leurs chefs spirituels</i> ».
1843	Transformation de la mosquée Ali Bitchini en église « Notre Dame des Victoires » de la même façon qu'est transformée l'ancienne mosquée de Souk-El-Ghezal de Constantine en Cathédrale. Désormais le gouvernement français ne tient plus compte des engagements auxquels il a souscrit.
1843 – 16 Mai	Le Duc d'Aumale s'empare de la Smala (capitale nomade) de l'Emir Abdelkader.
1844 – 2 Janvier	Pour faire face à la résistance qui dure, Bugeaud institue l'amende collective. ² Les opérations de pacification prennent l'aspect d'un génocide. Montagnac officier de cette guerre de conquête fit la proclamation suivante : « <i>Toutes les populations qui n'acceptent pas nos conditions doivent être rasées, tout doit être pris saccagé sans distinction d'âge ni de sexe</i> » (Cité par Lacoste, Nouschi, Prenant...).
1844 – 1^{er} Février	Arrêté ministériel organisant les bureaux arabes composés d'officiers de toutes les armes spécialisés dans la connaissance des affaires indigènes. Ces bureaux arabes peuvent être considérés comme les ancêtres des S.A.S.
1844 – 12 Février	Circulaire de Bugeaud codifiant les infractions et tarifant les amendes. C'est l'ancêtre du Code de l'indigénat. Début de la mise en place de ce quadrillage de lois répressives chargées d'assurer la sécurité du système colonial.
1844 – 4 Mars	Biskra est occupée par l'armée française.

² voir aussi : * « LES ALGERIENS SOUS LE REGIME DE LA "RESPONSABILITE COLLECTIVE" ET DU "DROIT DE SECONDE QUALITE" »- par Zahia el Mokrani-Gonon - <http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/noteadditionnelleloid-2.pdf> - document joint de l'article 71 de socialgerie. – mis en ligne le 1^{er} septembre 2009 : * « 20 AOUT 1955 : MASSACRE DES POPULATIONS ALGÉRIENNES - LES CRIMES DE L'ARSENAL JURIDIQUE COLONIALISTE » - <http://www.socialgerie.net/spip.php?article71>

1844 – 14 Août	Bataille d'Isly au Maroc ; défaite de l'armée marocaine, l'Emir Abdelkader est abandonné par le roi du Maroc.
1844 – 10 Septembre	Traité de Tanger, la France exige du sultan du Maroc la neutralisation de l'Emir Abdelkader.
1844 – 1^{er} Octobre	Ordonnance sur la propriété foncière dont les principales dispositions ont été les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Régulariser la situation résultant des transactions foncières. • Supprimer l'inaliénabilité des biens habous. • Désormais c'est la loi française qui régit toutes les transactions entre européens et indigènes en matière immobilière. • Régler les formes d'expropriation pour cause d'utilité publique. • Tendre à reconnaître et à augmenter le domaine de l'Etat et pas conséquent à procurer des terres à la colonisation.
1844 – 4 Octobre	Arrêté portant création d'une Chambre de commerce à Skikda.
1844 – 14 Octobre	Arrêté portant création d'une Chambre de commerce à Oran.
1845 - Début	Soulèvement sous l'impulsion des Derkaoua et de Boumezrag.
1845 – 18 Mars	Traité franco-marocain qui interdit à l'Emir Abdelkader ou à ses troupes la possibilité légale de séjourner au delà de la frontière.
1845 – 15 Avril	Ordonnance qui consacre la dualité des systèmes dans l'organisation de l'Algérie. Elle distinguait : <ul style="list-style-type: none"> • Territoires civils : ceux sur lesquels il existe une population civile européenne assez nombreuse. • Territoire arabe : là où les populations algériennes sont majoritaires et où à contrario la population européenne est faible. • Une transition : des territoires mixtes : ceux sur lesquels la population européenne est peu nombreuse. <p>En plus cette ordonnance partage l'Algérie en trois provinces : Alger – Oran – Constantine.</p>
1845 – 19 Juin	Enfumades d'Ouled Riah par le Général Pélistier qui fit périr 760 personnes sur ordre du Maréchal Bugeaud : « <i>si des gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbéha, enfumez-les à outrance comme des renards</i> ».
1845 - Juillet	Harcelé par les troupes coloniales L'Emir Abdelkader se réfugie au Maroc. Mais ses anciens alliés se retournent contre lui, il rentre en Algérie.
1845 – 23,25 Septembre	Victoire de l'Emir Abdelkader à Sidi Brahim.
1845 – 31 Octobre	Pour faire face au mouvement insurrectionnel le gouvernement français introduit le système du séquestre. Les faits qui y donnent lieu étaient limités à deux cas : <ol style="list-style-type: none"> 1. Actes d'hostilité soit contre les Français soit contre les tribus soumises à la France. 2. Abandon pour passer à l'ennemi.
1846 – 21 Juillet	Ordonnance foncière qui procède <ol style="list-style-type: none"> 1. à un recensement général des titres de propriétés rurales en Algérie. 2. à la délimitation, présentation, et vérification des titres de propriété sous peine de déchéance.

	Le territoire soumis à la délimitation par l'acte de 1846 concernait à peu près exclusivement pour le Sahel et la Mitidja 168.000 hectares ; dont 60.000 environ devait revenir à l'Etat en vertu des causes de déchéance. De ce fait 2.000 familles pouvaient être arrachées au sol qu'elles cultivaient et laissées sans moyen d'existence.
1846 – 19 Décembre	Arrêté portant création d'une Chambre de Commerce à Annaba.
1847 – 17 Février	Khalifa Ben Salem fait sa soumission aux troupes françaises.
1847 – 13 Avril	Boumaza se rend aux troupes françaises.
1847 – 5 Juin	Soumission du Bey Ahmed de Constantine. Il s'établit à Alger.
1847 – 23 Décembre	L'Emir Abdelkader se rend aux troupes françaises. Il obtient la promesse qu'il sera libre d'aller s'établir au Proche Orient avec sa famille.
1847 – 1848 - hiver	Crise économique précédée par trois mauvaises années. Elle atteint les récoltes, les troupeaux et les hommes. Les maladies infectieuses et contagieuses se développent à travers tout le pays.
1848 – 3 Novembre	L'Emir Abdelkader est interné au château d'Amboise.
1848 – Novembre - 1949	Soulèvement des Zaatchas. ³
1848 – 4 Mars	Décret qui déclare l'Algérie partie intégrante du territoire français ; diverses mesures sont prises pour introduire en Algérie l'organisation administrative de la France.
1848 – 30 Mai	Création d'un Congrès algérien composé exclusivement d'européens élus. Il devait délibérer sur toutes les questions d'ordre politique et financier intéressant l'Algérie. On se trouve en présence de l'ancêtre des délégations financières.
1848 – 4 Novembre	Nouvelle Constitution française dont deux articles concernaient l'Algérie : <ul style="list-style-type: none"> • Art.21 admet les Français d'Algérie à élire des représentants à l'Assemblée Nationale. Cette Constitution crée trois départements avec des Conseils Généraux et municipaux élus par les Européens, administrés par des préfets et sous-préfets dotés de Conseils de préfecture. • Art. 109 déclare le territoire de l'Algérie territoire français.
1850 – 6 Août	Décret portant création de six écoles arabes françaises à Alger, Constantine, Oran, Annaba, Blida, Mostaganem pour le double enseignement de l'arabe et du français. <i>« Les Algériens ont vu dans cette tentative une sorte de piège tendu à leur simplicité en vue de leur ravir leur nationalité et leur religion ».</i>
1841	Décès du Bey Hadj Ahmed à Alger.
1851	Début de l'insurrection en Grande Kabylie.

³ voir socialgerie article 1156 "DES RESTES D'ALGÉRIENS DANS UN MUSÉE PARISIEN, BARBARIE COLONIALE!". - http://www.socialgerie.net/ecrire/?exec=articles&id_article=1156

1851	L'Algérie participe à l'Exposition Internationale de Londres.
1851 – 11 Janvier	Loi qui transforme l'Algérie en annexe commerciale de la France. Cette loi entraîne l'assimilation de l'économie algérienne et française. Elle élève les droits d'entrée sur les produits étrangers jusqu'au montant fixé au tarif métropolitain et, d'autre part, elle supprime en France tout droit d'entrée sur les produits algériens.
1851 – 30 Avril	Arrêté organisant le culte musulman. Cet arrêté visait : <ul style="list-style-type: none"> • Au recensement des mosquées. • A la détermination du nombre des gens du culte et à leur rémunération. On créa un clergé musulman officiel.
1851 – 16 Juin	Loi foncière qui proclame : <ol style="list-style-type: none"> 1. L'inviolabilité de la propriété. 2. La liberté des transactions. 3. L'application de la loi française à toute transaction entre Européens ou entre Européens et Algériens art. 17 : <i>« aucun acte translatif de la propriété d'un immeuble appartenant à un musulman au profit d'une autre personne musulmane ne pourra être attaqué pour cause d'inaliénabilité fondée sur la loi musulmane ».</i>
1851 – 16 Juin	Loi déclarant les forêts d'Algérie propriété de l'Etat français.
1851 – 16 Juin	Loi sur les régimes des eaux en Algérie avec comme principe : les eaux font partie du domaine public.
1851 – 16 Juillet	Loi déclarant : <i>« la propriété est inviolable sans distinction entre les possesseurs indigènes et les possesseurs français ».</i>
1851 – 4 Août	Loi portant création de la Banque d'Algérie d'escompte, de circulation et de dépôt à Alger.
1852 – 14 Janvier	Nouvelle constitution qui supprime les libertés accordées aux Européens en 1848 : plus de représentants de l'Algérie au corps législatif. Cette constitution confie au Sénat le soin de régler par un Senatus Consulte la constitution de l'Algérie.
1852 – 16 Avril	La Bourse de Commerce d'Alger est créée <i>« cette institution dira l'exposé des motifs, viendra en aide aux effets du commerce sérieux et honnête en lui permettant de consommer ses opérations sur un terrain commun et au grand jour de la publicité ».</i>
1852 – 16 Septembre	L'Emir Abdelkader est libéré du château d'Amboise.
1852	L'armée coloniale occupe la Petite Kabylie.
1852 – 4 Décembre	Prise de Laghouat par l'armée coloniale, ce qui entraîne une insurrection généralisée jusqu'à Touggourt.
1853	L'Emir Abdelkader s'installe à Bursa en Turquie.
1854 – 29 Novembre	Fin de l'insurrection dans la région de Laghouat et de Touggourt.
1855	L'Emir Abdelkader s'installe à Damas. Il y installe une vaste bibliothèque faisant acheter pas des émissaires de nombreux livres et manuscrits en provenance de tous pays.
1856 - 1861	Une nouvelle crise économique se déclenche.

	Désormais les crises cycliques européennes deviennent des facteurs économiques bien plus déterminants que les conditions naturelles locales qui jusqu'alors rythmaient la vie des algériens.
1856 – 22 Mars	Arrêté portant création d'une Chambre de Commerce à Constantine.
1857	L'Emir Abdelkader visite Jérusalem et Hébron en Palestine.
1857 – 8 Avril	Lois sur les chemins de fer.
1857 – 11 Juillet	Fin de la révolte en Grande Kabylie.
1858 - Juin	Devant la résistance héroïque des populations algériennes, le Ministre de l'Algérie fait cette déclaration pleine d'amertume : « <i>Nous sommes en présence d'une nationalité armée et vivace qu'il faut éteindre par l'assimilation</i> ». (C.R. Ageron. Histoire de l'Algérie contemporaine 1871-1954...).
1858	Révolte des Aurès.
1859	Révolte des Beni-Snassen (Tlemcen – Ghazaouet).
1860 – 10 Décembre	Décret portant création du Conseil Supérieur du Gouvernement. Il est présidé par le Gouverneur Général et comprend 53 membres : 31 élus et 22 membres de droit. Cette composition en faisait une « <i>chambre d'enregistrement</i> » aux pouvoirs trop restreints.
1860	Voyage de Napoléon III en Algérie.
1863 – 22 Avril	Senatus-Consulte relatif à la constitution de la propriété foncière en Algérie. Il reconnaît aux tribus les propriétés dont elles ont la jouissance permanente et traditionnelle. Il prévoit trois opérations : 1. Délimiter les territoires des tribus. 2. Répartir des terres entre les différents douars. 3. Etablir la propriété privée. La mesure inquiète l'aristocratie musulmane qu'elle affaiblit, rompt les assises traditionnelles de la société tribale : « <i>Le but assigné est la désintégration de la tribu</i> ».
1863 – 23 Mai	Décret portant création des djemaâs dans chaque douar.
1864	Le Maréchal Mac-Mahon est nommé Gouverneur Général de l'Algérie. Il est chargé d'appliquer la politique du « <i>Royaume Arabe</i> ».
1864 - Mars	Insurrection des Ouled Sidi-Cheikh (Sud-Oranais).
1864 – 14 Juillet	Senatus-Consulte qui adopte les dispositions suivantes : 1. L'indigène musulman est français, néanmoins il continue d'être régi par la loi musulmane. 2. L'indigène musulman peut être admis à servir dans les armées. Il peut être appelé à des fonctions et emplois civils. 3. L'indigène musulman peut, sur sa demande, être admis à jouir des droits de citoyens français ; dans ce cas il est régi par les lois civiles et politiques de la France. Ce texte a été l'un des fondements de la politique d'assujettissement. Il est demeuré l'une des bases du régime politique et administratif algérien jusqu'en 1940.

1865 – Mai - Juin	Second voyage de Napoléon III en Algérie.
1866-1868	Série de calamités naturelles : invasion de sauterelles en 1866, sécheresse avec apparition des famines. Au cours de ces années 500.000 algériens périrent des suites de ces calamités.
1867 - Mai	Arrivée du Cardinal Lavignerie en Algérie. Elle marque le début d'évangélisation des populations musulmanes : <i>« Notre mission n'est pas d'y transporter la population de la Mère Patrie. Notre mission est de nous assimiler en ramenant à notre civilisation qui était celle de leurs pères, ces populations berbères... Il faut cesser de « parquer » (ce peuple) dans son Coran. Il faut que la France lui donne l'Évangile ou qu'elle le chasse dans les déserts loin du monde civilisé ».</i>
1867 – 17 Juillet	Loi douanière qui complète celle du 11 janvier 1851. Elle établit entre la France et l'Algérie une liberté totale de commerce. Il se crée ainsi une véritable unité économique entraînant le libre échange entre les deux territoires de la totalité de leurs produits agricoles et industriels.
1868	Suppression du corps des « Amines ». cette mesure enlève aux couches moyennes la possibilité d'exister.
1868 – 20 Mai	Décret portant création de la Commune Mixte qui est destinée à évoluer vers la Commune de plein exercice.
1870 – 24 Octobre	Décret transformant les trois anciennes provinces en trois départements comprenant chacun un territoire civil et un territoire sous commandement militaire.
1870 – 24 Octobre	Décret Crémieux qui a donné la citoyenneté en même temps que les droits politiques aux israélites d'Algérie. Le statut du droit civil français avec toutes ses charges et toutes ses obligations est imposé aux israélites d'Algérie.
1871 – 23 Janvier	Mutinerie des Spahis algériens.
1871 – 5 Février	Décrets de convocation de l'Assemblée Nationale qui appela les trois départements algériens à envoyer chacun à l'assemblée deux députés élus au scrutin de liste.
1871 – 14 Février	Siège d'El Milia mené par les Ouled Aidoun.
1871 – 15 Mars	Début de l'Insurrection d'El Mokrani. ⁴ L'échec de cette insurrection entraîne une violente répression. <ul style="list-style-type: none"> • L'amende collective s'est élevée à 35.000.000 de francs. • Environ 500.000 hectares ont été séquestrés.
1871 – 29 Mars	L'Amiral de Gueydon est nommé Gouverneur Général de l'Algérie.
1871 – 31 Mars	Arrêté prévoyant le séquestre collectif et individuel.
1871 – 8 Avril	Insurrection généralisée en Petite Kabylie avec l'appel du « Djihad ».
1871 – 21 Juin	Loi concédant 100.000 hectares de terres aux Alsaciens de Lorraine désireux de s'installer en Algérie. Avis d'un publiciste de l'époque : <i>« il fallait établir des lois conçues uniquement en vue de l'extension de la colonie française et laisser ensuite</i>

⁴ « L'INSURRECTION NATIONALE ALGERIENNE de 1871 et LA COMMUNE DE PARIS - FIERTÉS ET ENSEIGNEMENTS CROISÉS DE DEUX HISTOIRES PARALLÈLES » in : "REVOLUTION SOCIALISTE" N°6 (revue du PAGES, MARS 1971) – socialgerie article 221 – mis en ligne le 18 mars 2010 <http://www.socialgerie.net/spip.php?article221>.

	<i>les Arabes se tirer comme ils le pourront à armes égales avec les Européens ».</i>
1871 – 10 Août	Loi qui donne d'importants pouvoirs au Conseil Général de l'Algérie.
1873 - 12 Juin	Le Général Chanzy est nommé Gouverneur Général de l'Algérie.
1873 – 26 Juin	Loi Warnier dont les principales dispositions étaient les points suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Francisation des terres. 2. Faciliter des transactions en prescrivant, après enquête, la délivrance aux indigènes des titres de propriété. On brise l'indivision de façon à amener les indigènes au régime de la propriété individuelle. 3. On introduit les procédures de l'enquête partielle. 4. Toutes les terres individualisées sont soumises au code civil français.
1873 – 20 Septembre	Décret consacré à l'électorat et à l'éligibilité des négociants musulmans aux Chambres de Commerce.
1874 - Août	Loi qui supprime toutes les juridictions kabyles et crée les tribunaux français.
1875 – 20 Février	Naissance de l'Emir Khaled – petit-fils de l'Emir Abdelkader à Damas.
1875 – 23 Septembre	Décret qui modifie l'application en Algérie de la loi du 10 août 1871 sur la composition du Conseil Général. Ce Conseil Général comprend deux catégories de membres : <ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens français qui détiennent les 4/5^{ème} ou 5/6^{ème} des sièges. • Les autres musulmans nommés d'abord parmi les propriétaires fonciers. Leur élection à partir de 1908 change très peu la composition locale des Conseils Généraux (<i>in</i> Collot. Les Institutions algériennes).
1876 – 26 Mars – 29 Avril	Soulèvement d'El Amri dans la région de Biskra : environs 6.000 insurgés. L'échec entraîne : <ul style="list-style-type: none"> • Amende collective d'environ 200.000 francs. • Les tribus qui avaient participé à ce soulèvement furent dispersées ; l'une d'entre elles fut envoyée dans le Tell oranais.
1876 – 30 Décembre	Arrêté portant création du corps des administrateurs des communes mixtes. Ces fonctionnaires ont été considérés comme le symptôme de l'ordre colonial.
1878 – 1879 Hiver	Famine dans tout le pays.
1879 – 30 Mai	Insurrection dans les Aurès. Elle dura deux semaines. La répression se traduit pas : <ul style="list-style-type: none"> • Une razzia des troupeaux • Une amende collective. • Séquestre de 2.777 hectares. • Des condamnations.
1880 – 6 Juillet	Circulaire restreignant le pèlerinage à La Mecque.
1881 – 10 Mai	Insurrection de Bouamama dans le sud Oranais.
1881 – 28 Juin	Code de l'Indigénat qui est une juridiction d'exception. Elle permet aux juges de paix dans les communes de plein exercice et aux administrateurs dans les communes mixtes de prononcer des condamnations pour

	<p>des délits « <i>spécifiquement indigènes</i> ».</p> <p>Ce code crée des peines spéciales contre les musulmans algériens qui se réunissent sans autorisation, que ce soit pour le pèlerinage ou un repas public... ou une manifestation.</p>
1881 – 26 Août	<p>Décret adoptant le système de rattachement.</p> <p>Chaque service algérien est rattaché directement au Ministre compétent.</p>
1882	<p>L'Armée française occupe le Mzab.</p>
1882 – 23 Mars	<p>Loi établissant l'état civil pour les Algériens.</p> <p>Cette mesure s'inscrit dans la ligne de la politique d'assimilation. Elle faisait obligation aux Algériens d'avoir une carte d'identité, de choisir un patronyme « <i>la constitution de l'état civil (était) et (devait être) une œuvre de dénationalisation, l'intérêt de celle-ci était de préparer la fusion</i> ».</p> <p>L'établissement de l'état civil pour les musulmans est ouvertement présenté comme une opération de « <i>dénationalisation</i> ».</p> <p>Il faudrait y ajouter la francisation massive des noms de lieux qui visaient en quelque sorte à transformer le paysage social du pays. (<i>in</i> Cl Collot. Op. cité).</p>
1883 – 13 Février	<p>Décret sur l'enseignement primaire musulman.</p> <p>Ferdinand Buisson directeur de l'enseignement primaire au Ministère de l'Instruction Publique définissait ainsi la tâche à accomplir : « <i>instruire une population indigène c'est avant tout lui apprendre notre langue</i> ». Ce décret portait création d'un diplôme spécial pour indigène et d'un corps de maîtres indigènes. (<i>in</i>. CH. R. Ageron. Les Algériens musulmans de la France).</p>
1883 – 26 Mai	<p>L'Emir Abdelkader meurt à Damas.</p>
1884 – 5 Avril	<p>Décret qui élargit à l'Algérie la loi municipale. Cette extension se fait avec d'importantes modifications et conduit à une domination sans égale de la population européenne sur la population musulmane. Le corps électoral musulman ne comprend que des personnes âgées de plus de 25 ans, comptant deux années de résidence dans la commune et appartenant à quelques catégories précises : propriétaires fonciers, employés de l'Etat, titulaires de décorations.</p>
1884 – 29 Décembre	<p>Institutionnalisation du monopole de pavillon.</p>
1887 – 22 Avril	<p>Loi foncière : le petit Senatus-Consulte le partage en cas d'indivision entre plusieurs familles : système des licitations.</p>
1887 – 9 Décembre	<p>Décret réglementant l'enseignement indigène.</p>
1887	<p>Les Algériens dans leur grande majorité refusent d'inscrire leurs enfants dans les écoles françaises. Ben Rahal, un des notables de l'Algérie du siècle passé nous en donne les raisons : « <i>En l'état actuel, l'arabe d'Algérie peut subir l'instruction ; je dis SUBIR parce qu'il ne la demandera pas ; il est même disposé, sauf quelques rares exceptions, à y voir une sorte de piège tendu à sa simplicité en vue de lui saisir sa nationalité et sa religion</i> » (Ben Rahal. Etude sur l'application de l'instruction publique en pays arabe : <i>in</i> Bulletin de la société de la géographie et d'archéologie de la Province d'Oran, 1887).</p>
1891 – 7	<p>Pétition des habitants de Tlemcen contre le projet de naturalisation en masse des</p>

Avril	Algériens et l'imposition du service militaire.
1891 – 4 Décembre	Déclaration de Burdeau à la Chambre des Députés : « <i>l'établissement de la race française sur le sol algérien : Voilà la question dominante</i> ».
1892	L'Emir Khaled se fixe en Algérie avec toute sa famille.
1884 – 21 Mars	<p>La loi du 21 mars sur les syndicats a été expressément déclarée applicable à l'Algérie par son article 10. Cette loi en faisant disparaître toutes les entraves au libre exercice du droit d'association pour les syndicats professionnels, en supprimant toutes les autorisations préalables et toutes les formalités inutiles, a eu pour conséquence, de faire naître des groupements professionnels dont le nombre est allé croissant au fur et à mesure que se développait l'esprit d'association.</p> <p>En 1901, on avait 101 syndicats se répartissant de la façon suivante :</p> <p>Le département d'Alger : 49 Le département d'Oran : 30 Le département de Constantine : 22</p> <p>En 1911, ce chiffre avait doublé et la répartition se faisait de la façon suivante :</p> <p>Le département d'Alger : 126 Le département d'Oran : 61 Le département de Constantine : 54</p> <p>A cette date le total des syndiqués était de l'ordre de 18.945.</p> <p>Enfin, pour 1921, les chiffres sont les suivants :</p> <p>Le département d'Alger : 203 Le département d'Oran : 82 Le département de Constantine : 59</p> <p>Nombre total : 344</p> <p>Ces syndicats étaient groupés en unions et fédérations et affiliés à la C.G.T.</p> <p>(in : Gouvernement Général de l'Algérie. Les lois ouvrières et institutions sociales en Algérie. Alger. 1922).</p>
1889 - Décembre	<p>Naissance de Abdelhamid Benbadis à Constantine.</p> <p>Quelques étapes de sa vie⁵ :</p> <p>Il est issu d'une très vieille famille constantinoise, a fait ses études primaires en langue nationale à Constantine.</p> <p>1908-1912 : poursuit les études à la Grande Mosquée de la Zeitopuna à Tunis.</p> <p>1912-1913 : se rend en pèlerinage à la Mecque, et fait un séjour à Médine et au Caire.</p> <p>1914 – avril : commence son enseignement à la « Mosquée Verte » « <i>Djemaal-Akhdar</i> » de Constantine.</p> <p>1919 : Il débute dans la presse à l'occasion de la création du journal <i>Al-Najah</i>.</p> <p>1925 – 2 juillet : aidé d'un groupe d'amis, il lance le journal « <i>Al-Mountaqid</i> ».</p>

⁵ * « **AVRIL 1970 - TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE CHEIKH ABDELHAMID BEN BADIS : INITIATIVE DU PAGS À L'ORIGINE DE "YOUAL 'ILM"** » <http://www.socialgerie.net/spip.php?article1153>

* révolution socialiste - avril 1971 dans sa version en français : « **CENTENAIRE DE LA NAISSANCE D'IBN BADIS ABDELHAMID - TOUTE UNE VIE AU SERVICE DE LA LIBERTÉ ET DU PROGRÈS** » - <http://www.socialgerie.net/spip.php?article1153#3>

* et Scan de la réédition 1989 http://www.socialgerie.net/IMG/pdf/Ben_Badis_brochure_1989_PAGS_fr.pdf

	<p>1925 - novembre : après la suspension d'El-Mountaqid, il lance le nouveau journal <i>Ech-Chihab</i>.</p> <p>1926 – 21 Décembre : il est l'objet d'une agression dans les rues de Constantine.</p> <p>1931 – mai : fondateur et président de l'Association des Oulémas.</p> <p>1936 – 3 janvier : Abdelhamid Benbadis lance un appel pour la tenue d'un Congrès regroupant toutes les personnalités et forces politiques du pays.</p> <p>1936 – juin : prend une part active à la préparation et aux travaux du Congrès Musulman Algérien (C.M.A.).</p> <p>1936 – juillet : fait partie de la délégation algérienne qui se rend à Paris auprès du gouvernement français pour déposer le cahier de revendications issu du C.M.A.</p> <p>1936 – août – septembre : entreprend une tournée à travers tout le pays pour expliquer le contenu de la charte revendicative du C.M.A.</p> <p>1939 : des séries d'épreuves familiales affectent la vie de Benbadis. Il perd son fils unique et l'un de ses frères.</p> <p>1940 – 16 avril : mort d'Abdelhamid Benbadis à Constantine. (<i>in</i> : Merad Ali. Abdelhamid Benbadis, Commentateur du Coran...).</p>
1892 – 1^{er} Mai	<p>Constitution de la Bourse de travail d'Alger et d'Oran.</p> <p>La bourse de travail d'Oran comprenait en 1900, 6.000 syndiqués et 15 corporations (<i>in</i> : Echo d'Oran 30 octobre 1900).</p>
1892 – 18 Octobre	Décret réglementant l'enseignement indigène. L'obligation scolaire est restreinte aux garçons et à quelques localités.
1892 – 7 Septembre	Décret instituant une procédure de conciliation, et une procédure d'arbitrage. Ces mesures sont mises à la disposition des employeurs et des employés en vue de faciliter la solution de leurs différends et de leurs conflits collectifs.
1892 – 28 Décembre	Arrêté portant création de la Chambre de commerce de Béjaia.
1893-1894	Crise viticole : « <i>ce fut, dans une économie fondée de plus en plus sur la viticulture, des expropriations en chaînes, de dramatiques liquidations hypothécaires, de retentissantes faillites commerciales</i> » (<i>in</i> : Isnard. La vigne en Algérie).
1893 – 14 Avril	<p>Constitution des SIP. Le syndicat indigène de prévoyance est à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une institution de prévoyance (assurance collective contre l'incendie, la grêle, les accidents). • Une institution de secours (aide aux indigènes, ouvriers agricoles et cultivateurs pauvres). • Une institution de mutualité (prêts annuels en nature ou en argent aux fellahs ou aux khammès).
1893 – 7 Novembre	L'Emir Khaled entre à l'école Saint-Cyr.
1893	Année de famine : les épidémies se répètent et on assiste à l'apparition d'une nouvelle forme de résistance : des attentats contre la propriété européenne.
1895 – 21 Février	Pétition des notables de Constantine. 1.700 signatures exprimant leur attachement à l'Islam : « <i>notre plus cher désir, la chose à laquelle nous tenons le plus c'est de</i>

	<i>conserver notre loi : la charia ». (in : C.R. Ageron. Op. cité...)...</i>
1895 - Avril	Voyage de Jean Jaurès en Algérie.
1895 – 22, 23, 23 Juin	III ^{ème} Congrès du « <i>Parti Socialise ouvrier algérien</i> » en présence de 65 délégués.
1895 – 11 Septembre	Constitution des djemaâs où les membres sont désignés par l'autorité administrative.
1895	Publication d'un livre « Algérie Libre » dont l'auteur Dessoliers est professeur de droit. Pour dépasser les crises économiques de la colonie, il préconise l'autonomie de l'Algérie au profit des colons : « <i>les baisses des prix agricoles sont dues à la sujétion de l'Algérie. L'Algérie devenue libre pourrait valoriser ses produits, elle pourra ainsi édifier à l'abri d'une protection douanière une industrie, fabriquer elle-même ses tissus et son papier.</i>
1897	Naissance de M'Barek El Mili.
1897 – 16 Avril	Nouvelle loi foncière. La procédure d'ensemble est abolie. Elle est remplacée par la procédure partielle s'appliquant indifféremment au territoire melk ou arch. Au lieu d'être imposée d'office, elle est facultative. Tout propriétaire occupant ou acquéreur peut requérir une enquête.
1897 – 1^{er} Novembre	Création de la Bourse de Travail de Constantine.
1898 – 28, 29, 30 Avril	IX ^{ème} Congrès de la S.F.I.O. Il eût à discuter cette proposition du groupe d'Alger : « <i>l'exclusion de tous les juifs qui font partie du syndicat</i> ». Lorgeas, délégué d'Alger déclare : « <i>qu'il ne s'agit pas de religion, mais d'une race exécrationnable par son caractère, sa façon de vivre, son isolement et sa rapacité</i> ». (Archives de France Série F7...)...
1898 – 19 – 25 Avril	Emeutes anti-juives à Alger organisées par les colons qui demandent une plus grande autonomie. Max Régis déclarait : « <i>Je voulais me mettre à la tête de ce mouvement d'indépendance de l'Algérie</i> ». (Il s'agit d'une indépendance pour les colons) in Ageron...
1898 – 16 Mai	Naissance à Tlemcen d'Ahmed Mesli dit Messali. Quelques étapes de sa vie : <ul style="list-style-type: none"> • Issu d'une famille pauvre, membre de la confrérie des Derkaouas. • Commence à travailler dès son jeune âge (9 ans). • En 1918, fait son service militaire à Oran, puis à Bordeaux (France). • En 1921, rentre à Tlemcen où il suit le mouvement de l'Emir Khaled. • Octobre 1923, émigre à Paris où il travaille dans différents établissements. Il participe aux manifestations et grèves organisées par le P.C.F. et le C.G.T.U. Il aurait suivi des cours organisés par le parti communiste français à l'école de Bobigny. Il a été donc, à l'origine un militant du P.C.F. • 1926, création de l'Etoile Nord Africaine dont semble-t-il Messali Hadj ne fait pas partie. • Octobre 1926, Messali Hadj prend pour la première fois la parole dans un meeting organisé par l'E.N.A. • Février 1927, délégué au Congrès de la Ligue anti-colonialiste et anti-impérialiste, organisation créée par l'Internationale Communiste (I.C.) qui se tient à Bruxelles. Dans son intervention, Messali Hadj réclame l'indépendance de l'Algérie. Au cours de ce Congrès, il est nommé au comité exécutif provisoire de la Ligue anti-impérialiste à côté de Hadj-Ali Abdelkader,

	<p>Menouar et Marouf, tous les trois militants du P.C.F.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octobre 1930, il crée le journal « El-Oumma ». • 28 mai 1933, Messali Hadj réorganise l'E.N.A. • Juillet 1934, menacé de poursuite l'E.N.A. se donne le nom de « Glorieuse Etoile Nord-Africaine » avec pour Président Messali Hadj. • 1^{er} Novembre 1934, il est écroué à la prison de la Santé. • Février 1935, reconstitution de l'ENA sous le sigle Union Nationale des Musulmans Nord-Africains dont le Président est toujours Messali. • Septembre 1935, il participe au Congrès islamique qui s'est tenu à Genève, et où il rencontre Chakib Arslan. • 2 Août 1936, débarque à Alger où il prend la parole au stade municipal. • Mars 1937, annonce la création du PPA. • 27 Août 1937, Messali Hadj est arrêté. Il est condamné à deux ans de prison. • Libéré le 27 Août 1939, il est de nouveau arrêté. • Libéré en juillet 1946, il fonde le MTLD. • 1952, Messali Hadj entreprend une tournée à travers les villes d'Algérie. • Il est arrêté à El-Asnam et expulsé d'Algérie. • Après le 1^{er} Novembre 1954, il s'oppose au FLN et crée le MNA et une centrale syndicale l'USTA. • 3 Juin 1974, mort de Messali Hadj. Il est enterré à Tlemcen. (in : Dictionnaire Maitron...).
1898 – 23 Août	Décret instituant des Délégations Financières.
1899 – 1^{er} Janvier	Constitution de la Bourse de Travail du quartier Mustapha à Alger, avec un comité de 54 membres regroupant 18 syndicats avec 600 membres.
1900 – 7 Septembre	Grève des Dockers d'Oran. La police procède à l'arrestation de 2 grévistes : « <i>un arabe a été également arrêté pour jet de pierres sur les ouvriers qui travaillaient</i> » (in : Echo d'Oran. 7 septembre 1900).
1900 – 19 Décembre	<p>Loi qui dote l'Algérie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la personnalité civile. • D'un budget spécial. <p>La politique d'autonomie consiste à développer considérablement les pouvoirs du Gouverneur Général. Cette autonomie budgétaire est maintenue par le statut du 20 septembre 1947 jusqu'aux réformes engendrées par la guerre de Libération Nationale à partir de 1956.</p>
1901 – 29 Décembre	Arrêté portant création d'une Chambre de Commerce à Mostaganem.
1901 – 21 Mars	Décret qui a rendu exécutoire en Algérie, sous réserve de certaines modifications , les dispositions concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels et les mesures de protection spéciales à l'égard des enfants, des filles mineures et des femmes.
1901 – Avril - Mai	Soulèvement populaire à Miliana Marguerite ⁶ .

⁶ Margueritte, 26 avril 1901 : premier soulèvement du 20^{ème} siècle – algerieinfos-saoudi – 27 avril 2013 - <http://www.algerieinfos-saoudi.com/article-margueritte-26-avril-1901-premier-soulevement-du-20eme-siecle-117398115.html>
 Voir aussi dossier et illustrations sur le site http://miliana.comuv.com/insurrection_Margueritte.htm